

PolySeSouvient / PolyRemembers

Étudiants et diplômés de Polytechnique pour le contrôle des armes

Students and Graduates of Polytechnique for gun control

www.polysesouvient.ca ♦ info@Polysesouvient.ca ♦ @polysesouvient ♦ 514-816-7818



Communiqué MIS À JOUR 21-06-22 21:00

News Release UPDATED 21-06-22 21:00

Nouveaux règlements sur le contrôle des armes :

Groupe de victimes se réjouit face au début de la mise en œuvre du C-71, adopté il y a plus de 2 ans, mais des questions demeurent

New gun control regulation:

"Better late than never": Victims group happy to see beginning of implementation of Bill C-71 adopted over two years ago, but questions remain

(English follows)

Montréal, 22 juin 2021 — Le groupe de familles de victimes et de survivants se dit heureux de voir enfin entamé le processus réglementaire permettant le début de la mise en œuvre du [projet de loi C-71 adopté en mai 2019](#) tel qu'annoncé par le premier ministre plus tôt aujourd'hui de même que le ministre de la Sécurité publique Bill Blair [en après-midi](#). En attendant que le groupe ait l'opportunité d'examiner les détails de la réglementation, certaines questions viennent à l'esprit. *"Comme d'habitude, mais tout particulièrement dans ce cas-ci, le diable est dans les détails,"* déclare Heidi Rathjen, coordinatrice de PolySeSouvient.

Vérification de la validité du permis :

La vérification systématique du permis de possession d'un acheteur potentiel a été supprimée en 2012 en même temps que l'abolition du registre des armes d'épaule. Le rétablissement de cette exigence, bien que plus faible sans l'enregistrement de toutes les armes à feu, est un développement positif. Cependant, des questions subsistent quant à l'obligation pour les vendeurs commerciaux autant que privés de contacter le Directeur des armes à feu afin de vérifier la validité du permis d'un acheteur potentiel (comme c'était le cas pendant toutes les années où le registre des armes d'épaule était en vigueur), c'est-à-dire sans permettre une norme plus faible pour les ventes privées qui représentent une proportion substantielle des transferts d'armes (ex : [4 sur 10 au Québec](#)). Prenons par exemple [ce cas récent](#): alors que les armes à feu de l'époux séparé avaient été confisquées et son permis vraisemblablement révoqué, il a pu acheter une nouvelle arme à un ami qui ne soupçonnait rien et l'utiliser pour tuer son ex.

MISE À JOUR : Le règlement ne semble pas faire de distinction entre les ventes commerciales et privées.

Registres des ventes :

C'est une excellente nouvelle que les vendeurs d'armes devront tenir des registres de vente pour toutes les armes à feu, mais la police et les autres autorités gouvernementales pourront-elles accéder à ces données de manière efficace? La police aura-t-elle besoin d'un mandat de perquisition en lien avec une arme à feu spécifique, ou pourra-t-elle examiner les registres de ventes de divers magasins de manière à détecter des schémas d'acquisition suspects (comme l'accumulation d'arsenaux ou les [achats par prête-nom](#)), à s'assurer que les inventaires sont complets (pas de détournement) ou à surveiller de manière générale le respect des règles ? Les données sur les ventes peuvent-elles être mises en commun, ou la police doit-elle être "chanceuse" pour trouver le bon magasin qui a vendu une arme spécifique (il y a [plus de quatre mille commerces d'armes à feu au Canada](#)) ?

MISE À JOUR : Selon le [résumé officiel](#) : « Les organismes d'application de la loi ne pourraient accéder aux documents commerciaux que pour des motifs raisonnables et sur présentation d'une autorisation judiciaire. » Ceci un donc net recul

par rapport aux registres de vente facilement accessibles qui existaient de 1977 à 2012. En outre, les informations sur les ventes pourront être détruits au bout de 20 ans, alors que les armes à feu sont des objets qui peuvent fonctionner pendant de nombreuses décennies. Aux États-Unis. La loi oblige les marchands d'armes à conserver toute transaction de manière indéterminée, et lorsqu'ils ferment leurs portes ils doivent remettre cette documentation au gouvernement.

Vérification des antécédents à vie :

Cette mesure assure que les enquêtes des préposés aux armes à feu ne se limitent pas aux cinq dernières années lorsque ceux-ci effectuent la vérification des antécédents d'un demandeur de permis (il faut toutefois noter que rien ne les empêchait de remonter plus loin dans le temps, et que ces vérifications demeurent optionnelles). Ici aussi, il est bien sûr bon d'élargir la portée temporelle de la vérification des antécédents. Cependant, ni cette mesure découlant du C-71 ni aucune mesure proposée dans le cadre du projet de loi C-21 (déposé le 16 février dernier) n'aborde le problème beaucoup plus important des policiers ou des tribunaux qui ignorent des risques réels et connus, conférant la priorité à la possession d'armes plutôt qu'à la prévention. En effet, de trop nombreux cas de ce genre ont été documentés, y compris de nombreux meurtres conjugaux alors que la police avait été avertie mais avait néanmoins décidé de permettre à l'agresseur ou l'agresseur potentiel de posséder des armes à feu (quelques cas notoires: [Mark Jones](#), [Gabriel Wortman](#), [Lionel Desmond](#), [Cory Lewis](#), [Kevin Runke](#)). Le pouvoir discrétionnaire très large des autorités d'agir ou de ne pas agir (c'est-à-dire refuser un permis ou de retirer les armes) lorsqu'elles sont confrontées à un individu manifestant des facteurs de risque reste le même. La question qui se pose est la suivante : le gouvernement entend-t-il compléter cette mesure en renforçant les critères dans la loi et en investissant dans l'éducation des policiers et des tribunaux de même que le nombre de ressources nécessaires pour garantir des enquêtes systématiquement rigoureuses et des décisions qui privilégient la sécurité publique ?

Autorisation de transport des armes restreintes :

Contrairement à ce laissent entendre les dires du gouvernement fédéral, le projet de loi C-71 a maintenu « l'autorisation automatique » de transporter des armes restreintes introduite par le gouvernement conservateur, permettant le transport sans autorisation spécifique pour les déplacements entre la résidence du propriétaire d'une arme restreinte et n'importe quel club ou champ de tir dans la province, même si le propriétaire n'en est pas membre (aussi pour ramener une nouvelle arme à la maison). En fait, la loi C-71 exige des autorisations spécifiques uniquement dans le cas d'un transport pour « d'autres raisons », les « autres » ne représentant que [4 % de tous les motifs de transport](#). Cela signifie que pour 96 % des transferts, le C-71 et ses règlements ne requièrent aucune autorisation et, ce, malgré la [promesse faite par les libéraux en 2015](#) « d'abroger les modifications apportées par le projet de loi C-42 qui permettent de transporter librement des armes à autorisation restreinte ou prohibées sans permis ».

MISE À JOUR (général) : Il n'y a pas d'échéancier fixe pour la mise en vigueur de ce règlement.

- 30 -

Regulation enabling the implementation of Bill C-71:

“Better late than never”: Victims group applauds beginning of implementation of Bill C-71, adopted over two years ago, but questions remain

Montreal, June 22, 2021 – A group of relatives of victims and survivors of the femicide at the École Polytechnique says it is pleased to finally see the [regulatory process](#) begin in order to start implementing the measures contained in [Bill C-71 passed in May 2019](#), as announced by [Prime minister Justin Trudeau](#) earlier today [as well as later on](#) by [Public Safety Minister Bill Blair](#). Until the group has a chance to examine the details of the regulations, some questions come to mind. “*As always, but especially in this case, the devil is in the details,*” says [Heidi Rathjen, coordinator of PolySeSouvient](#).

Verification of validity of licence:

The licence verification was removed in 2012 at the same time as the abolition of the long gun registry. The reinstatement of this requirement, though weaker without the registration of all guns, is a positive development. However, questions remain as to whether both commercial and private sellers need to contact the Firearms Registrar in order to verify the

validity of a potential buyer's licence (as was the case during the years that the long gun registry was in effect), without allowing a weaker standard for private sales which represent a substantial proportion of gun transfers (ex: [4 out of 10 in Quebec](#)). See [this recent case](#): while the estranged spouse's firearms had been confiscated and his licence presumably revoked, he was able to buy a new gun from a unsuspecting friend, using it to kill his ex.

UPDATE: Regulations do not seem to make a distinction between commercial and private sales.

Sales records:

For example, it is great news that stores will have to keep inventories and sales records for all guns, but the question is: will police and government authorities be able to access this data in a meaningful way? Will police require a search warrant for a specific crime gun, or can police investigate the sales records of various stores in order to detect suspicious acquisition patterns (like amassing arsenals or straw purchasing), to ensure that inventories are complete (e.g., no diversions), or to generally monitor compliance with all the rules? Can the sales data be pooled or must police be "lucky" to find the right store that sold a specific weapon (there are over [four thousand licensed gun businesses](#) in Canada.) Note that this is not equivalent to a registry, as a registry would allow authorities to identify the current owner of a firearm while sales records can only identify the person who originally purchased a gun.

UPDATE: According to the [official summary](#): "Law enforcement would only be able to access business records on reasonable grounds, and upon presentation of a judicial authorization." This is a significant setback from the easily accessible sales records that existed from 1977 to 2012. In addition, sales records can be destroyed after 20 years, even though guns can remain functional for many decades. In the U.S. gun dealers are required to maintain records of all transactions indefinitely, and when a business is terminated, all sales records [must be turned over](#) to the government.

Lifetime background checks:

This measure will ensure firearms officers do not necessarily limit their inquiries to the last five years when conducting a background check for a licence applicant (although it should be noted that nothing prevented them from looking further back in time, and that conducting background checks is optional). Here as well, it is all well and good to broaden the scope in time of potential background checks. However, neither this C-71 measure nor any measure proposed in Bill C-21 (tabled last February 16th) addresses the much greater issue of police or courts ignoring actual known risks by prioritizing gun ownership over prevention. There are too many such documented cases, including numerous domestic murders where police were notified of risks but decided to allow an aggressor or potential aggressor to possess guns seriously (some high profile cases: [Mark Jones](#), [Gabriel Wortman](#), [Lionel Desmond](#), [Cory Lewis](#), [Kevin Runke](#)). The wide discretion of police and courts to act or not act (refusing a license or removing guns) when confronted with an individual displaying risk factors stays the same. The question remains: will the government complement this measure by beefing up the criteria in the law and by investing in more resources and better training for police and the courts in order to ensure more rigorous checks as well as decisions that err on the side of public safety?

Authorization to transport restricted weapons (ex: handguns):

Contrary to what the government's talking points leads people to believe, C-71 maintained the "automatic authorization" brought in by the Conservative government allowing transport of restricted weapons without specific authorization for trips between the owner's residence and any gun club and shooting range in the province even if they're not a member (as well as bringing home a new gun). In fact, C-71, requires specific permits only for the transportation of restricted guns for other reasons, with "others" [representing only 4% of all transport purposes](#). This means that for 96% of transfers, C-71 and its regulations require no authorization despite the [Liberal's 2015 promise](#) to "repeal changes made by Bill C-42 that allow restricted and prohibited weapons to be freely transported without a permit".

UPDATE (General): There is no fixed timeline for the implementation of this regulation.

Information:

- **Heidi Rathjen:** 514-816-7818 (via texto si/if possible) or info@polysesouvient.ca
- **Nathalie Provost:** survivante (Polytechnique) : 514-796-0142